

Département de la sécurité,
des institutions et du sport
Monsieur le Conseiller d'Etat
Frédéric Favre
Avenue du Ritz 1
1950 Sion

Sion, le 31 mai 2017

Consultation cantonale sur l'avant-projet de loi sur la mendicité


Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le PDCVr a pris connaissance de l'objet mis en consultation et du rapport l'accompagnant.

Sur le fond, il soutient la volonté d'uniformiser la pratique sur le plan cantonal et de simplifier ainsi la tâche des communes. Par ailleurs, si cette pratique n'est heureusement pas trop répandue dans le canton, elle soulève le problème des réseaux et de l'exploitation d'enfants, que cette loi contribuera à endiguer. Enfin, l'interdiction de tous types de mendicité améliorera le sentiment de sécurité de la population.

Sur la forme, le PDCVr approuve les grandes lignes données par l'avant-projet de loi et n'a pas de remarques particulières à formuler.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette prise de position, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes meilleures salutations.



Marie Gaillard
Secrétaire générale